

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf août, le Conseil municipal de la Commune de SPICHEREN, s'est réuni à 18h30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt-cinq août deux mille vingt-cinq, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 23
Nombre de suffrages : 22

Etaient présents (20) :

Claude KLEIN, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Patrice KALIS, Marie-Andrée WELSCH, Thierry BOUR, Jacqueline BOUSCH, Thierry KEMPF, Dominique DECKER, Valérie BOURGAUD, Christian VILIMEK, Hervé SCHWEITZER, Carole DUVAL, Huguette MALICK, Jean-Marc STEUER, Patricia TONNELIER, Laetitia DIETSCH-EGLOFF, Thierry GREVIN, Jean JUNG

Etaient absents représentés : Matthieu GRADOUX, Sophie MERTZ (2)

Etaient absents non représentés : Céline MALICK (1)

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1. Approbation de la séance du Conseil municipal du 4.07.2025**
- 2. Département de la Moselle - renouvellement de la convention de partenariat pour le financement des assistants éducatifs germanophones**
- 3. Versement de l'indemnité de frais d'assistant éducatif à l'assistant de langue dans le cadre de la convention Trilingua pour l'année scolaire 2025-2026**
- 4. Subvention à l'association Aide et Partage**
- 5. Acquisition foncière - lieudit Am neuen Weg**
- 6. Désignation d'un référent territorial « Espèces à enjeux pour la santé humaine »**
- 7. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**
- 8. Informations**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Thierry GREVIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation de la séance du conseil municipal du 04.07.2025

Le procès-verbal de la séance du 04.07.2025 est approuvé par 21 voix et 1 abstention.

2. Département de la Moselle - renouvellement de la convention de partenariat pour le financement des assistants éducatifs germanophones

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 août 2022 autorisant la signature d'une convention de partenariat avec le Département de la Moselle portant sur le dispositif des assistants éducatifs germanophones du 1^{er} mars au 31 décembre 2022, renouvelable tacitement pour une durée de 3 ans ;

Considérant que le Département de la Moselle souhaite renouveler ce conventionnement pour la période 2026-2028 afin de maintenir son soutien administratif et financier au développement de l'allemand dans les écoles du territoire ;

Considérant que le cofinancement émanant du Département s'élèvera à 38% d'un SMIC chargé, sous réserve du vote de l'Assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de Partenariat portant sur le dispositif des assistants éducatifs germanophones avec le Département de la Moselle pour la période 2026-2028 ;

3. Versement de l'indemnité de frais d'assistant éducatif à l'assistant de langue dans le cadre de la convention Trilingua pour l'année scolaire 2025-2026

Considérant que, dans le cadre du dispositif «Trilingua» qui lie la Commune et le Département de la Moselle, la somme de 762 € est versée à la Commune au titre de la subvention concernant les frais supportés par l'assistante éducative ;

Considérant que cette somme doit être reversée à l'agent en charge de cette mission à l'école biculturelle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à mandater la somme de 762 € par mensualités de 63,50 € (sur fiches de paie) à l'agent sur la période allant de septembre 2025 à août 2026, les crédits étant inscrits au budget primitif 2025.

4. Subvention à l'association Aide et Partage

Sur proposition de Mme Claudine KLEIN, Adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, et de la Commission des associations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Association Aide et Partage dans le cadre de son 30^{ème} anniversaire ;
- d'inscrire ces dépenses au budget primitif de l'exercice 2025.

5. Acquisition foncière - lieudit Am neuen Weg

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-13 ; et L.2241-1 ; L.2541-12 ;

Vu les articles L.3221-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la saisine du service des Domaines n'est pas obligatoire pour toute acquisition d'une valeur, hors taxes, hors droits, inférieure à 180 000 € ;

Considérant que les héritiers de M. JOCHUM Claude ont sollicité la Commune afin de lui céder la parcelle cadastrée Section 11 n°379 d'une surface de 1736 m² au lieudit « Am neuen Weg » ;

Considérant que la Commune a proposé aux consorts JOCHUM une acquisition de ce terrain jouxtant la rue des Hauteurs et supportant partiellement l'emprise du chemin de promenade dit « bunkerweg » ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide à l'unanimité :**

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée Section 11 n°379 d'une surface de 1736 m² au lieudit « Am neuen Weg » appartenant aux consorts JOCHUM au prix forfaitaire de 10 €, étant précisé que l'ensemble des frais d'acquisition sont à la charge de la Commune ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document relatif à cette acquisition foncière.

6. Désignation d'un référent territorial « Espèces à enjeux pour la santé humaine »

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-192 du 12 juillet 2018 portant sur la lutte contre l'ambrosie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DACT/BEPE/2023-239 du 15 décembre 2023 portant sur la lutte contre les chenilles processionnaires du chêne ;

Considérant que le Préfet de Moselle sollicite, eu égard au développement de certaines espèces constituant des problèmes de santé publique, la désignation d'un référent « Espèces à enjeux pour la santé humaine » (EESH) au sein du Conseil municipal ;

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide l'unanimité :**

- de désigner Matthieu GRADOUX en tant que référent EESH de la Commune de SPICHEREN.

7. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

DATE DIA	N°	Adresse	B/NB	Section	Parcelles	Surface (ares)
16/07/2025	25V0023	rue Gutenberg	NB	6	422	1436
23/07/2025	25V0024	Spicherer berg am bauholz	NB	12	337	405
18/08/2025	25V0025	Neuallmend	NB	5,23	168, 343, 152, 153, 154	31,64

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la Commune, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

8. Informations

- **Urbanisme** : état des PC délivrés

N°	Nom	Adresse	Objet des travaux	Date de délivrance
PC25V0005	HOFFMANN Francine	Rue Gutenberg	Hall de stockage	10/07/2025
PC25V0006	GOETTEL Hermann	9 rue des Cerises	carport	24/07/2025

- **Divers** :

- Dates des prochaines élections municipales : 15 et 22 mars 2026 ; la période de réserve électorale en matière de communication débutera le 1^{er} septembre 2025.

De ce fait, le prochain Spich'infos et le bulletin municipal annuel seront plus sobres qu'à l'accoutumée. Le bulletin devra être distribué courant février 2026.

- Désimperméabilisation de la cour d'école : les travaux sont quasiment achevés et les plantations seront réalisées en novembre 2025.

Des polluants (HAP) ont été trouvés dans l'enrobé ; ceux-ci seront évacués en décharge spécialisée après évaluation du coût par une entreprise dédiée.

- Ecole élémentaire : la réfection de toutes les salles de classe est achevée (plafonds, placards, sols) sauf la classe d'allemand.

- Ecole maternelle : le préau a été ravalé et un nouveau cabanon de grimpe financé par l'APES a été installé.

Les sols de la salle d'activité et de la salle de grande section (salle rouge) ont été renouvelés. Le revêtement de la salle de la moyenne section sera renouvelé lors des prochaines vacances scolaires.

- Nouvelle aire de jeux – secteur Kleinwitz : les travaux d'installation devraient démarrer le 24 septembre.

- Jardin partagé : plusieurs jardiniers se sont emparés de cette opportunité de cultiver la terre fertile de la Kleinwitz. Le jardin dispose toutefois encore d'espace pour accueillir de nouveaux jardiniers.

- Résidences seniors : les deux chantiers continuent ; la livraison de la résidence du centre-village est prévue en fin d'année et celle de la Brême d'or au 1^{er} semestre 2026.

Une liste a été ouverte en mairie pour les personnes intéressées à la location qui rentrent dans les critères ; si leur intérêt se confirme, un nouvel entretien se tiendra en mairie avec CDC Habitat afin de déposer la demande officielle. Ensuite, des critères de priorisation des dossiers devront être arrêtés avant passage en commission d'attribution.

Il conviendra de vérifier auprès de CDC Habitat si 3 candidatures minimum par logement sont exigées avant attribution du logement.

S'agissant de la résidence de la rue des Pensées, 12 logements sont réservés par l'ANGDM pour les ayants-droits.

- Accueil extrascolaire des Estivales : 98% de remplissage

- Maisons fleuries : Marie-Andrée WELSCH adresse une relance pour ceux qui n'auraient pas encore réalisé les clichés.

- **Point sur les finances de la Commune :**

Le capital de 600 000 € de prêt relais a été débité le 31 juillet dernier comme prévu. Le compte courant affiche un solde positif de plus de 432 000 € au 29 août 2025, ce qui permet d'avancer sereinement sur 2025 et sur 2026. Il ne sera pas nécessaire de solliciter une avance de trésorerie sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif.

En investissement, il reste à ce jour principalement environ 130 000 € à payer en 2025 sur le réaménagement de la cour élémentaire et pour l'aire de jeux Kleinwitz et les travaux de voirie associés.

En ce qui concerne les prêts en cours, la Commune rembourse actuellement 215289,54 € de capital et intérêts par an, soit moins de 50% des excédents annuels de fonctionnement, la part de charge maximale fixée sur les deux derniers mandats pour des financements. D'ici 2 ans, en 2027, cette charge sera réduite de 80033,80 €/an pour s'établir à 135 255,74 €/an jusqu'en 2033.

La situation financière de la Commune, malgré l'inflation, les gros investissements et les financements en cours, reste saine. Le bilan du compte financier unique 2025 sera excédentaire comme les années précédentes grâce à la gestion rigoureuse des ressources financières et à la persévérance à rechercher des économies.

- **Manifestations/calendrier :**

- Fête du village les 30 et 31 août 2025.
- 21/09 : bourse aux jouets de l'APES.

- **Prochaines commissions/conseils**

Prochains Conseils municipaux : les 26/09/2025 et 7/11/2025

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h20.

Le Maire, Claude KLEIN	Le Secrétaire, Thierry GREVIN
	